



Visite médicale

Par sylvie70

Bonjour,

Je suis convoqué à une visite médicale, hors de mon travail alors qu'il y a un cabinet médical sur place, ai-je le droit de refuser d'aller ailleurs. Je travaille en nuit à la poste, avant le médecin du travail nous recevions en visite médicale sur le site et maintenant elle ne veut plus venir du fait qu'elle est sur un autre site. Mais engagé chez nous.

La directrice n'est pas d'accord pour qu'on aille sur l'autre site du fait qu'on a un cabinet sur place.

J'espère avoir été clair .

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Vous êtes convoqué par la médecine du travail : ne pas y aller est un comportement qui peut relever de la faute ET ce n'est pas bien à votre avantage de ne pas bénéficier de ce suivi .

En effet, le temps que vous prenez pour cette visite est du temps de travail effectif , qu'importe l'opinion de la directrice , qu'importe que vous travaillez de nuit .

Par de là, dans votre intérêt , surtout travaillant à la Poste, de nuit, vous vous y présentez .

Par sylvie70

Merci pour votre réponse.

Cordialement